

Séance du 15 avril 2004

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation  
6 avril 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille quatre le quinze avril à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente à Campagnan, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy - M. SALASC Philippe - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis - M. Jean Claude RICHARD - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric -

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean-François - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. BELLOC Jean-Paul - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. RUIZ Jean François

**Absents :** M. PONCE Jean-Claude - M. AGOSTINI Jean André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. GASTAN François - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVIEN Isabelle - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Monsieur Raphaël Asensi  
Monsieur Jean François Cadilhac donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret  
Madame Anne Marie Déjean donne pouvoir à Monsieur Michel Astié  
Monsieur Charle Maneiro donne pouvoir à Monsieur Gérard Cabello

Monsieur Michel Astié a été élu secrétaire

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer**

**31-2004**

**Signature de la convention d'objectif et de partenariat de l'Opération Grand Site de Saint Guilhem le Désert et des Gorges de l'Hérault**

Monsieur J.C. Richard, rapporteur, explique que depuis mars 2002, la Communauté de communes « Vallée de l'Hérault » a inscrit dans ces statuts la compétence de gestion de l'Opération Grand Site de Saint Guilhem le Désert et des Gorges de l'Hérault.

Monsieur J.C. Richard précise qu'à ce titre la Communauté de communes « Vallée de l'Hérault », a élaboré un programme d'action pour l'Opération Grand Site pour la période 2004 - 2007 en partenariat avec le Comité de pilotage composé des communes d'Aniane, Montpeyroux, Puechabon, Saint Guilhem le Désert et Saint Jean de Fos ; le Conseil Général de l'Hérault ; le Conseil Régional de Languedoc Roussillon ; la DIREN Languedoc Roussillon et l'ensemble des services de l'Etat concernés.

Monsieur J.C. Richard ajoute que ce programme est structuré par cinq axes majeurs d'action validé par le Comité Consultatif de l'Opération Grand Site :

- la réorganisation des déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault et le Val de Gellone.
- La valorisation des sites, paysages et monuments remarquables
- La gestion raisonnée des espaces ruraux
- L'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique et culturelle
- La gestion durable de l'Opération Grand Site.

Monsieur J.C. Richard informe que le programme d'action réparti en cinquante actions a été validé par le Comité de Pilotage de l'Opération Grand Site le 15 décembre 2003.

Le montant total du programme d'action est évalué à **16 331 000 € HT**, Le plan de financement a été validé par le Comité de Pilotage le 26 janvier 2004. Il se répartit comme suit :

- Communauté de Communes 14,1% - Communes 9,6% - ETAT : FNADT 4,1%, DRAC 1,9%, DDR 7,5%, DDAF 2,1%
- Autres 1,6% - Département de l'Hérault 13,9% - Région Languedoc Roussillon 8,3% - O.N.F 0,1% - Union Européenne 32,2%
- Autres 4,5%.

Monsieur J.C. Richard ajoute que ce programme d'action fait l'objet d'une convention d'objectif et de partenariat signée par l'ensemble des membres du Comité de Pilotage et par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Monsieur J.C. Richard informe que cette convention engage l'ensemble des partenaires sur la mise en œuvre du programme d'action et sur le financement des actions.

**Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- d'approuver le programme d'action 2004 - 2007 de l'Opération Grand Site de Saint Guilhem le Désert et des Gorges de l'Hérault et sur le plan de financement prévisionnel.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectif et de partenariat
- d'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes « Vallée de l'Hérault »

Fait à Gignac, le 7 mai 2004

Le Président

Louis Villaret